Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/023
Date de convocation : 13 février 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

<u>Etaient présents</u> (56 titulaires - 3 suppléants) :

Denise LESAGE	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Michel GOUVART (S)
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

<u>Membre excusé</u> (1) :
Jean-Pierre RICHEZ

<u>Membres absents</u> (6) :
Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD

<u>Membres ayant donné procuration</u> (11) :
Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/023 – Objet : SIAVED : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets de l'année 2016

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président du SIAVED par courrier du 18 janvier 2018 nous a notifié la délibération n°16 du 07 décembre 2017 ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets de l'année 2016.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil communautaire

Documents annexés :

- *courrier du 18 janvier 2018*
- *délibération du 7 décembre 2017 du Siaved*
- *rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2016*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 26 février 2018 et de la publication
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 26 février2018
Le 26 février 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

SIAVED
Producteur de Ressources

REÇU 22 JAN 2018

Monsieur le Président
C. C. du Caudrésis et du Catésis
39, Rue de Ligny
59540 CAUDRY

N/Réf. :
LC/TD/FC/1031
Objet :
Notification du rapport annuel – Année 2016

Douchy-Les-Mines,
Le 18 Janvier 2018

Monsieur Le Président,

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, j'ai l'honneur de vous notifier la délibération N° 16 du 07/12/2017 du SIAVED, ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets de l'année 2016 correspondant.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, mes salutations respectueuses.

Le Président,

SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Fax : 03 27 43 86 67

Charles LEMOINE.

SIAVED Producteur de Ressources	**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTER-ARRONDISSEMENT DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS**

Nombre de Délégués en exercice : 44
Nombre de présents : 30

Séance du 07 Décembre 2017
Date de la Convocation : 30 Novembre 2017

L'an deux mille dix sept, le sept décembre, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au Restaurant Scolaire – Salle Auguste Vesseron - Parc Maingoval – 58282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires Présents : M. Jean-René BIHET – M. Alain BOERAEVE – M. Bernard CARON – M. Jean-Paul COMYN – M. Jacques DUBOIS – M. Patrick KOWALCZYK – M. Charles LEMOINE – M. Michel QUIEVY – M. Bruno SALIGOT – M. Daniel SAUVAGE – Mme Bernadette SOPO – M. Marc PLATEAU – M. Jean-Paul CAILLIEZ – M. Daniel CATTIAUX – M. Alain GOETGHELUCK – M. Michel HENNEQUART – M. Bruno LECLERCQ – M. Bertrand LEFEBVRE – M. Jacques OLIVIER – M. Christian PECQUEUX – M. Patrice BRICOUT – Mme Arlette DUPILET – M. Eric GOUY – M. Michel KIKOS – M. Joël PIERRACHE – M. Jean SAVARY

Suppléant présent remplaçant un titulaire absent :
M. Jean-François DELATTRE a remplacé M. Christian MONTAGNE
M. Laurence RIBES a remplacé M. Serge SIMEON
M. Bernard DELABY a remplacé Mme Paulette GAUTHIEZ
M. Jean-Claude DENIS a remplacé M. Marc HEMEZ

REÇU LE
13 DEC. 2017
SOUS PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Ont donné pouvoir : M. Jacques DELCROIX a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE
M. Yves GUEPIN a donné pouvoir à M. Jacques DUBOIS
M. André LEPETRE a donné pouvoir à M. Jean-Luc COMYN
M. Christophe PANNIER a donné pouvoir à M. Alain BOERAEVE
M. Alain PAKOSZ a donné pouvoir à M. Joël PIERRACHE

Délégués excusés : Mme Annie AVE – M. Jacques DELCROIX – M. Yves GUEPIN – M. André LEPETRE – M. Christian MONTAGNE – M. Christophe PANNIER – M. Serge SIMEON – Mme Paulette GAUTHIEZ – M. Marc HEMEZ – M. Alain PAKOSZ

Secrétaire de Séance : M. Jacques DUBOIS

DELIBERATION N° 16

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2016

Conformément à l'article 2224-17-1 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente le rapport de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets annexé au projet de délibération présent.

Le Comité Syndical après avoir entendu la présentation de ce rapport,

RAPPELLE que ce rapport doit être transmis à l'ensemble des Collectivités adhérentes pour être présenté aux assemblées délibérantes.

Entendu l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

ADOPTE le Rapport Annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre à l'ensemble des collectivités adhérentes pour être présenté aux assemblées délibérantes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président,
Charles LEMOINE.

SIAVED
Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Louvches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Fax : 03 27 43 86 67

13 DEC. 2017
SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 DEC. 2017
et de la publication le 13 DEC. 2017
DENAIN, le 13 DEC. 2017
Le Président,

SIAVED
Producteur de Ressources

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

SOMMAIRE

5 **La présentation générale**
Les événements marquants ... 6
Prévenir, collecter et valoriser les déchets ... 8
Le territoire ... 9
La synthèse des différents flux entrants et des modes de recyclage et de valorisation ... 10
La composition et le fonctionnement institutionnel ... 12
L'organigramme des services ... 14

16 **La prévention des déchets**
Les actions phares menées en 2016 ... 18

19 **La collecte**
La reprise de la compétence collecte ... 20
Les tonnages de la collecte en porte-à-porte ... 21
Le kiosque : un nouveau mode de collecte des emballages en verre ... 22

23 **Les déchèteries**
Le fonctionnement des déchèteries ... 24
La localisation, territoire par territoire ... 26
La valorisation matière, le recyclage et le réemploi ... 28
Les coûts des déchèteries ... 30
Les recettes des déchèteries ... 31
Les éco-organismes partenaires et organismes de valorisation ... 32

35 **Le traitement des déchets**
Le Centre de Valorisation Énergétique
Le fonctionnement général de l'installation ... 36
La valorisation énergétique et matière ... 38
Le traitement des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire
La gestion des flux sélectifs : emballages, papier et verre ... 40
La seconde vie des déchets de la collecte sélective ... 42
La gestion des encombrants et déchets verts ... 43
L'enfouissement en ISDND
La mise en installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux ... 44

45 **La sensibilisation et l'information**
La communication écrite et les outils ... 46
Les manifestations marquantes de 2016 ... 48

49 **Les indicateurs financiers et marchés publics**
Le budget 2016 ... 50
Les marchés publics ... 52

54 Glossaire

Pourquoi un rapport d'activités ?

Les collectivités intercommunales ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et leurs activités (L 5211-39 du CGCT). Pour ce faire, le SIAVED établit chaque année un rapport annuel qui est présenté devant le Comité Syndical.

Ce rapport tient lieu également de rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (Décret du 11 mai 2000). Il doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

EDITO DU PRESIDENT

Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de ROEULX

Acteur important dans le traitement du déchet, le SIAVED assure quotidiennement depuis 40 ans ce service public qui s'adresse aujourd'hui à près de 300 000 habitants des 3 collectivités membres. Ce sont plus de 200 000 tonnes de déchets qui sont accueillies et traitées dans les différents équipements du territoire.

Et pour cela, le SIAVED permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'équipements très performants aux leviers financiers importants. Le Centre de Valorisation Énergétique en est l'un des outils majeurs. Depuis 2014, celui-ci qui produisait déjà de l'électricité, alimente un Réseau de Chauffage Urbain ; il dessert bon nombre de bâtiments publics de DOUCHY LES MINES et 1 500 logements de cette commune. Il est vrai que les déchets sont devenus ressources, et constituent un gisement pour fournir une énergie de récupération à un coût acceptable. C'est à ce titre que le CVE continuera de fournir l'énergie nécessaire, notamment aux installations publiques de DENAIN, comme par exemple le futur centre aquatique, aux logements qui seront construits dans le cadre de l'ANRU, ou encore aux entreprises qui s'installeront sur les zones d'activités comme celle des Pierres Blanches.

2015 a été très dense. L'événement majeur a été la reprise de la collecte au 1er juillet pour le compte de La Communauté d'Agglomération de La PORTE DU HAINAUT et de la Communauté de Communes du CAUDRÉSIS-CATÉSIS. Ce transfert de compétence a eu pour conséquences une modification de nos statuts et une réorganisation importante du SIAVED, qui s'est mise en place durant le 2ème semestre de l'année. Cette réorganisation était incontournable et urgente car les contrats de collecte arrivaient à leur terme.

En matière de déchèteries, le nouveau site de PECQUENCOURT a ouvert ses portes au public au printemps et les études de celles de SAINT-AMAND-les EAUX et de WALINCOURT SELVIGNY ont débuté. Le SIAVED a aussi pris la décision de mettre en place le PASS'DÉCHETS qui permettra une meilleure traçabilité sur les déchèteries dès 2017, ceci en vue d'améliorer les sites et le service aux habitants.

L'année 2016 est aussi celle des partenariats renforcés avec les collectivités voisines, comme la Communauté d'Agglomération VALENCIENNES MÉTROPOLE et la Communauté de Communes du PAYS SOLESMOIS, territoires avec lesquels nous mutualisons nos moyens et nos offres de service à la population.

Enfin, afin d'être toujours à la pointe de l'innovation et de répondre aux besoins du territoire dans le souci de l'intérêt général, le SIAVED a fait le choix de privilégier les investissements au service de l'entretien, de la rénovation ou encore du développement de nouveaux équipements.

Bonne lecture à tous.

La présentation générale

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) est un service public, acteur dans le développement durable de son territoire. En 2016, avec la reprise de la compétence collecte, le SIAVED est devenu un syndicat mixte fermé à la carte.

Les événements marquants

▶ La reprise de la compétence collecte pour la CA Porte du Hainaut et la CC Caudrésis-Catésis

Le 1er juillet 2016, La CA de La Porte du Hainaut et la CC du Caudrésis-Catésis, soit près de 224 000 habitants sur 92 communes, ont transféré la compétence collecte des déchets ménagers au SIAVED. C'est à compter du 1er janvier 2017 que ce service sera géré intégralement par le SIAVED.

▶ Le kiosque à verre

Implanté sur le parking de Carrefour Denain (CAPH), le kiosque à verre a été mis en service le 6 juin et inauguré le 12 décembre en la présence de Monsieur Thierry Devimoux, Sous-Préfet de Valenciennes. Cet équipement a pour finalité de collecter tout type d'emballages en verre et de les aiguiller vers les bonnes filières : la refonte en verrerie pour le verre à usage unique et la réutilisation pour les emballages lavables.

▶ La déchèterie de Pecquencourt

Désireux d'offrir un service public de qualité et de proximité aux habitants du territoire de la CC Cœur d'Ostrevent, le SIAVED a étoffé son réseau de déchèteries. La déchèterie de Pecquencourt, sur la ZAC Barrois, a été ouverte le 29 mars et inaugurée le 7 décembre.

Les rencontres du Réseau A3P

Les 24 et 25 mars, le SIAVED a co-organisé en partenariat avec l'ADEME les rencontres nationales d'échanges des Syndicats de Traitement adhérents au réseau A3P (Animateurs des Plans et Programmes de Prévention des déchets).

Des contrats civiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Le SIAVED accueille depuis novembre 4 jeunes en contrat civique de l'association Unis-Cité dans le cadre du projet "AntiGaspi". Leur mission est d'accompagner 8 restaurants scolaires du territoire durant l'année scolaire 2016-2017 sur la réduction du gaspillage alimentaire. Pour chacun, des pesées ont été effectuées avant ainsi qu'après diverses actions ludiques (sensibilisation au tri sélectif, animations, ateliers du goût, ...).

L'acquisition du SIAVED Logistique

Dans le cadre de son développement, le SIAVED a acheté à la société Logicor (Bils Deroo) l'entrepôt situé en face de son CVE à Douchy-les-Mines en décembre 2016. Ce bâtiment de 10 000 m² permettra d'entreposer les bacs et les composteurs et d'envisager à terme de nouvelles solutions de traitement.

PRÉVENIR, COLLECTER ET VALORISER LES DÉCHETS

Créé en 1977, le syndicat regroupe aujourd'hui 113 communes sur 3 intercommunalités (soit près de 300 000 habitants) :

- La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
- la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent (CCCO)
- la Communauté de Communes du Caudrésis et Catésis (CCCC)

La prévention des déchets

Le SIAVED, lauréat du programme national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG), est engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La collecte des déchets

Depuis 2016, le SIAVED a récupéré la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés de 92 communes (CAPH et CCCC). Cette étape importante permet au SIAVED d'intervenir de manière optimale sur la réduction des déchets grâce à des actions de sensibilisation, de promouvoir les bons gestes de tri, d'optimiser les systèmes de collecte et de traiter les déchets au travers de son réseau de déchèteries et de son Centre de Valorisation Énergétique (CVE).

Le traitement et la valorisation des déchets

Le SIAVED assure l'intégralité du traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 113 communes de son territoire par :

- **la valorisation matière** des emballages ménagers (emballages en carton, verre, plastique, aluminium et acier,...), des déchets issus des déchèteries,...
- **la valorisation organique** par le compostage des déchets verts
- **la valorisation énergétique** par incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers
- **la mise en ISDND** des déchets ultimes (résidus d'incinération, gravats, encombrants non valorisables, refus de tri,...)

TOTAL traité par le SIAVED — **694 kg/hab/an**

- **278,72 kg/hab/an** — Ordures Ménagères
- **16,17 kg/hab/an** — Encombrants en porte-à-porte
- **39,95 kg/hab/an** — Emballages en verre
- **24,22 kg/hab/an** — Déchets verts en porte-à-porte
- **60,56 kg/hab/an** — Emballages et papier/journaux/magazines à recycler (hors verre)
- **274,38 kg/hab/an** — Déchèteries

LE TERRITOIRE

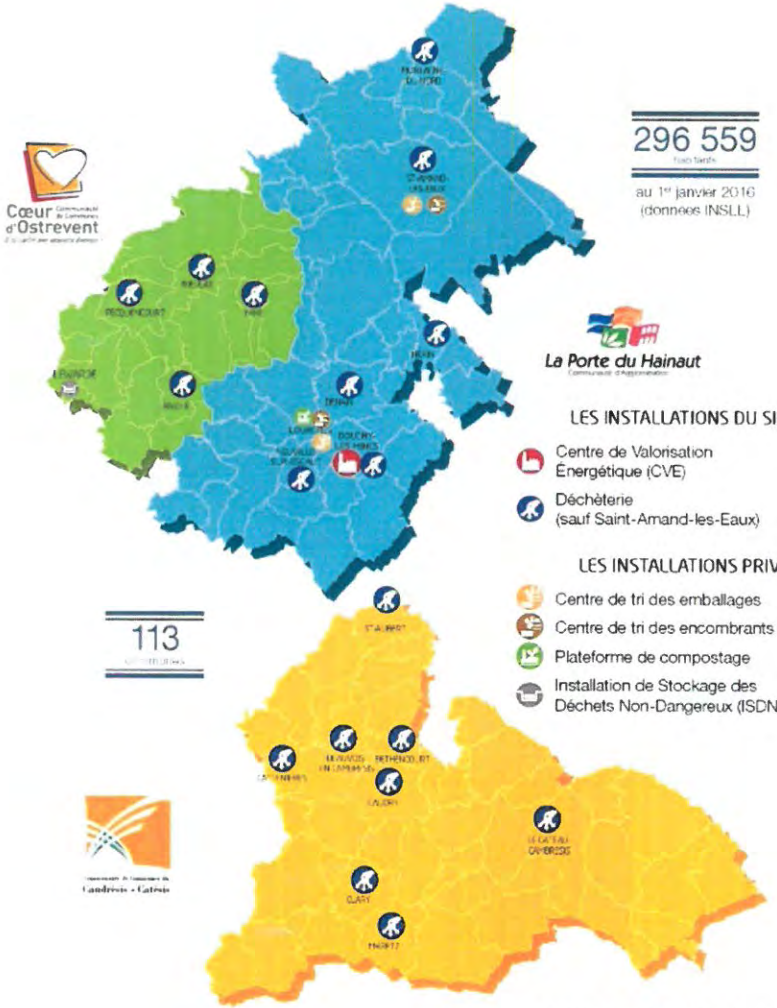

296 559

au 1er janvier 2016 (données INSLL)

113

LES INSTALLATIONS DU SIAVED

- Centre de Valorisation Énergétique (CVE)
- Déchèterie (sauf Saint-Amand-les-Eaux)

LES INSTALLATIONS PRIVÉES

- Centre de tri des emballages
- Centre de tri des encombrants
- Plateforme de compostage
- Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND)

La synthèse des différents flux entrants

Collecte à domicile et en apport volontaire

- Collecte sélective 29 810 T dont : 11 849 T de verre, 17 961 T de propres et secs
- Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Banals : 82 657 T

Autres collectes

- Encombrants 21 956 T dont : 4 794 T en porte-à-porte, 17 162 T en déchèteries
- Déchets verts 28 577 T dont : 7 184 T en porte-à-porte (CCCO) et en apport volontaire (CAPH), 21 393 T en déchèteries

Collecte en déchèterie

- 81 369 T* dont : 42 814 T hors déchets verts et encombrants

Autres déchets

- Déchets hospitaliers 4 219 T
- Déchets des professionnels et autres collectivités 7 731 T

217 764 T traité
dont 205 814 T produ

* Ne comprend pas le tonnage des boues minérales

et des modes de recyclage et de valorisation

26 221 valorisation matière
3 589 T valorisation énergétique

73 677 T valorisation énergétique
8 980 T enfouissement

Total valorisation matière :
103 961 T
dont Mâchefers et REFIOM :
22 401 T

8 797 T valorisation énergétique
6810 T enfouissement
6 349 T valorisation matière

28 577 T valorisation matière

Total valorisation énergétique :
98 013 T
Electricité : **34 627 MWh**
RCU : **17 428 MWh**

42 814 T
valorisation matière et réemploi

Total enfouissement en ISDND :
15 790 T

4 219 T valorisation énergétique

7 731 T valorisation énergétique

es par le SIAVED
ités par les habitants

LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) est devenu à compter du 1er juillet 2016 un syndicat mixte fermé à la carte.

Chaque collectivité adhérente désigne ses représentants auprès du SIAVED. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7 000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal.

Le Comité Syndical élu en 2014

▶ Le Président

Il prend les décisions sur les domaines de compétences dévolus par le Comité Syndical :
- contrats, conventions et marchés publics ;
- actions en justice intentées au nom du Syndicat ;
- dépôts de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter pour les installations classées ;
- demandes de subventions ;
- réalisation des emprunts pour le financement des investissements prévus par le budget, et gestion des opérations financières pour leur gestion ;
- souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie.

▶ Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SIAVED. Composé du Président et de 12 Vice-présidents, il prépare les questions soumises au Comité Syndical et apporte un avis sur les questions qui seront présentées au comité.

▶ Le Comité Syndical

Renouvelé en 2014, suite aux élections municipales, le Comité Syndical se compose de 44 délégués titulaires et de 44 délégués suppléants en 2016.

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique. En 2016, les délégués ont été réunis à 7 reprises.

Ses compétences :

- les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif,...
- la gestion générale du Syndicat (hors délégation du Président ressources humaines, marchés publics,...) ;
- le suivi des contrats d'exploitation des outils du SIAVED et le vote des délibérations.

Charles LEMOINE
Président du SIAVED

Le Comité Syndical a également constitué des commissions afin de réfléchir aux grandes orientations et projets. Composée d'un ou plusieurs Vice-président(s), chaque commission se voit attribuer un sujet précis. Chacune prépare les dossiers présentés aux délégués.

Le Bureau Syndical

- la commission « CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉCHETS HOSPITALIERS » examine toutes les questions relatives au fonctionnement du CVE, la traçabilité des flux et les résultats, les travaux/GER, la production énergétique et les nouveaux projets de valorisation énergétique.

- la commission « COLLECTE » se prononce sur les modes de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, la traçabilité des flux et résultats et le mode de gestion du parc de bacs roulants.

- la commission « FINANCES » prépare les orientations budgétaires, le suivi du budget et de la dette et le programme pluriannuel d'investissement.

- la commission « DÉCHÈTERIES » examine toutes les questions relatives à la création, rénovation, modernisation et maintenance des déchèteries, le parc matériel, le classement des installations classées, l'exploitation et la valorisation.

- la commission « TRI SÉLECTIF, DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS » se prononce sur toutes les questions relatives au traitement des déchets issus de la collecte, à la valorisation organique des déchets verts et à la valorisation des encombrants.

- la commission « COMMUNICATION, INFORMATION ET PRÉVENTION » étudie toutes les actions de communication du syndicat à savoir l'image du SIAVED, les outils et événements de promotion, l'information sur le développement, sur la sensibilisation aux gestes du tri, les informations pratiques, la pédagogie avec le monde scolaire et l'enseignement supérieur et les démarches afin de réduire la production de déchets et leur nocivité.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

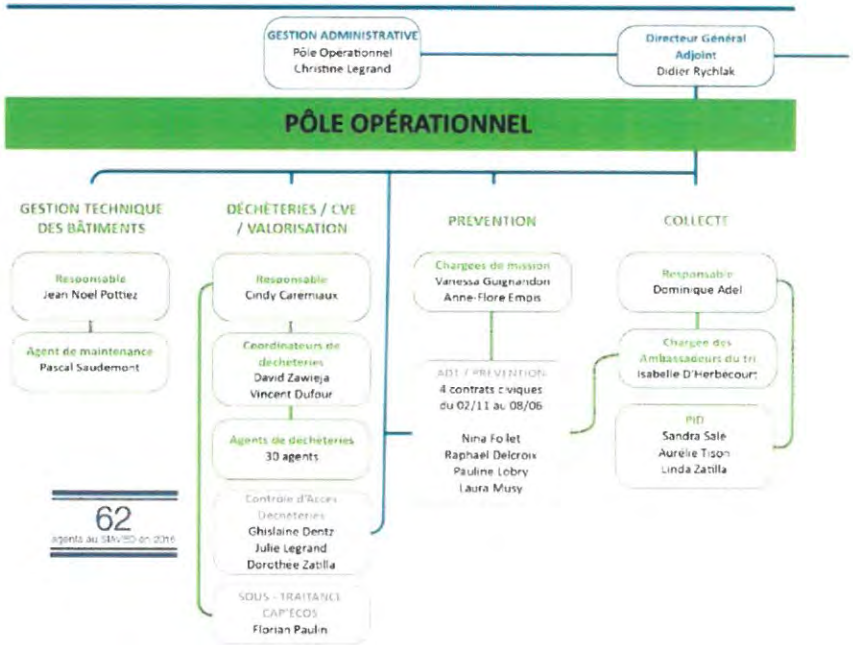

Le pôle opérationnel se compose de 4 services.

▶ Service gestion technique des bâtiments
A en charge la construction, la rénovation et la maintenance des infrastructures du Syndicat (déchèteries, locaux administratifs...) et veille au respect de la réglementation notamment des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

▶ Service déchèteries/CVE/valorisation
A en charge le bon fonctionnement du réseau de déchèteries du SIAVED et les contrats avec les éco-organismes et les prestataires de services....

Accompagne avec le bureau d'études CAP'ECOS la société CIDEME (TIRU, filiale EDF) exploitant du Centre de Valorisation Énergétique.

▶ Service prévention des déchets
Initie la population à des actions de prévention des déchets et sensibilise aux bons gestes pour réduire la quantité et la toxicité des déchets.

Accompagne notamment les collectivités dans des actions éco-responsables.

▶ Service collecte
Assure pour La CA Porte du Hainaut et la CC Caudrésis-Catésis un service de qualité et de proximité de la collecte des déchets (suivi de la collecte en porte-à-porte, des points d'apport volontaires, distribution et réparation de bacs roulants à la population....).

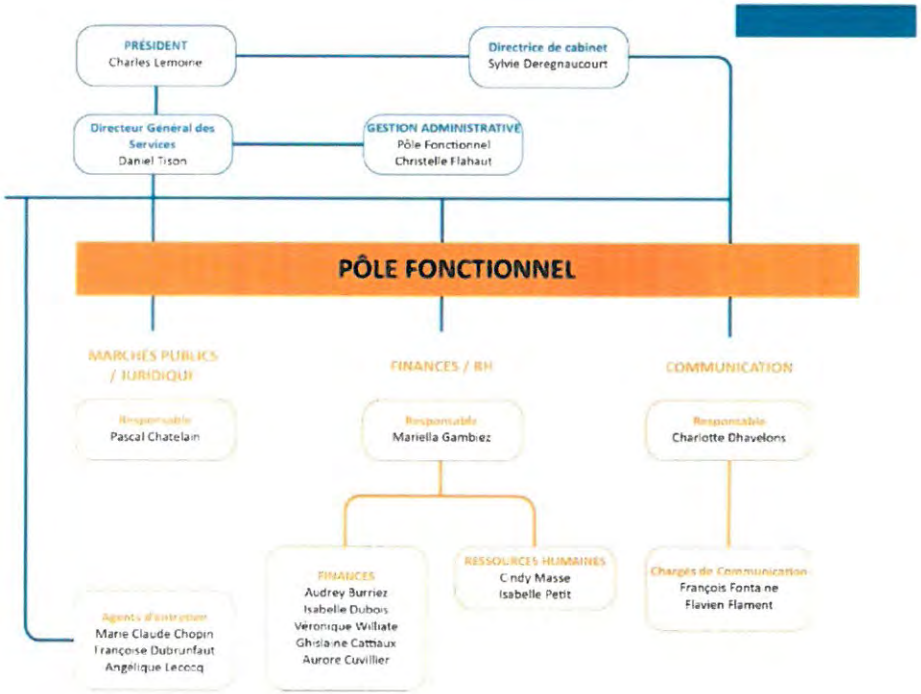

Le pôle fonctionnel se compose de 3 services.

▶ Service marchés publics/juridique

Gère principalement les contrats (responsabilité civile, dommages aux biens,...) et marchés du syndicat. Une quarantaine de contrats et de marchés ont été conclus en 2016.

Les marchés attribués concernent des domaines aussi divers que le transport, l'achat de bennes, la construction de déchèteries,...

De plus, ce service s'occupe aussi des contentieux qui peuvent naître dans l'exécution des différents contrats, et des plaintes déposées lors de vols ou de dégradations commises sur les installations du Syndicat.

▶ Service finances et ressources humaines

Élabore, gère le budget et est en charge des dépenses et recettes ainsi que des liquidations, de l'ensemble des questions relatives au personnel et à l'organisation des services : recrutement, gestion de la paie, formation, suivi de la carrière, etc.

▶ Service communication

Informe et sensibilise différents publics aux missions et actions du Syndicat, développe la notoriété du Syndicat et de ses missions. Pour cela, il gère la communication interne et externe (revue de presse, organisation de visites des installations, événementiels,...), la conception et la réalisation des publications,...

La prévention des déchets

De 2011 à 2015, le SIAVED a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). En partie financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ce programme visait à réduire de 7% les Ordures Ménagères et Assimilées du SIAVED et des intercommunalités voisines telle que la CA Valenciennes Métropole.

Fort de ce succès, le SIAVED a répondu à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le Ministère de l'Environnement en 2014. Devenu lauréat, le SIAVED a pérennisé son service prévention en 2016 afin d'engager de nouvelles actions dès le 1er janvier 2017.

▶ Rappel sur le PLPD et ses objectifs

La prévention des déchets est inscrite au Code de l'Environnement. Elle est définie comme prioritaire devant tous les modes de traitement (recyclage, valorisation matière et énergétique et enfouissement).

Fort de ce constat, le SIAVED avait élaboré pour un territoire plus large un Programme Local de Prévention des Déchets entre 2011 et 2015.

En s'engageant dans l'opération «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage» (TZDZG) lancée par le Ministère de l'Environnement, le SIAVED confirme sa volonté de mener des actions de réduction de la quantité et de la toxicité des déchets sur son territoire.

▶ Construction du programme TZDZG

L'année 2016 a été consacrée principalement à l'élaboration du nouveau programme d'actions. Pour cela, un diagnostic territorial a été réalisé constituant l'état des lieux initial du programme. Des actions prioritaires destinées à des publics variés ont été définies et validées par les intercommunalités adhérentes.

Pour une meilleure transversalité des actions TZDZG, le service prévention a réuni les différents services du SIAVED afin de présenter l'ensemble du programme TZDZG et convenir ensemble des rôles de chacun dans cette démarche.

Les dates clés

28 et 29 juin : rencontres nationales Gestion/Prévention des Déchets à Paris organisées par l'ADEME : montage du Programme TZDZG

11 juillet : consultation des intercommunalités pour validation du programme TZDZG

19 septembre : réunion avec l'ensemble des services du SIAVED pour présenter le programme TZDZG et prendre en compte les remarques et conseils

▶ Actions retenues

1. Mon école Zéro Déchet
Accompagner des classes de CM1 et CM2 tout au long de l'année scolaire sur l'une des 3 thématiques : compostage, gaspillage alimentaire, éco-conso.

2. Restaurants scolaires Zéro Gaspi
Accompagner des écoles pour réduire d'au moins 30 % le gaspillage alimentaire.

3. Etablissements Zéro Gaspi
Accompagner des établissements tels que EHPAD, ESAT,... dans la réduction du gaspillage alimentaire.

4. Ado-conso
Animer des conférences sur la thématique santé/environnement/consommation auprès de jeunes adultes (lycéens, étudiants,...).

5. Compostage individuel et collectif
Animer des stands d'information, organiser des ventes de composteurs ou encore mettre en place des sites de compostage collectif et former la population.

6. Ateliers des savoir-faire
Organiser des ateliers pour permettre aux habitants de donner une seconde vie à leurs déchets. 5 thématiques choisies : Repair' Café, café couture, cuisine Anti-Gaspi, customisation de meubles, produits d'entretien au naturels.

7. Conférences sur les toxiques autour de l'enfant
Informer sur les dangers des toxiques auprès du grand public et des professionnels de la petite enfance.

8. Halte aux toxiques
Accompagner des crèches et haltes garderies sur le changement des produits d'entretien.

9. Opération Poules Régionales
Doter 200 foyers témoins de poules régionales pour réduire leurs déchets.

10. Valorisation des encombrants en pied d'immeuble
Avec un prestataire, accompagner des bailleurs sociaux pour la collecte des encombrants en pied d'immeuble.

LES ACTIONS PHARES MENÉES EN 2016

▶ Compostage

- Achat de 7 000 composteurs avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) : 3 000 pour la CAVM et 4 000 pour le SIAVED via l'entreprise GARDIGAME
- Mise en place de composteurs collectifs à l'EHPAD de Lourches.

▶ Mon école Zéro Déchet

- Rencontre avec l'Inspection Académique pour organiser l'action Mon école Zéro Déchet : choix du territoire, montage du dossier de candidature et choix des classes à accompagner dans la démarche
- Travail avec les intercommunalités adhérentes
- Participation à l'élaboration du pacte territorial de La CAPH, particulièrement sur le volet consommation responsable.

▶ Formation au tri et à la prévention

- 25 octobre : formation de 20 agents et de 50 enfants de la commune de Nivelle.

▶ Restaurants scolaires Zéro Gaspi en partenariat avec l'association Unis-Cité

- 2 novembre : arrivée de 4 volontaires en service civique d'Unis-Cité
- Premières rencontres avec les 8 communes concernées par l'opération de réduction du gaspillage alimentaire : Bellaing, Caudry, Douchy-les-Mines, Fenain, Rosult, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Thun-Saint-Amand, Warlaing.

Unis Cité

▶ Ado Conso

- 24 et 25 novembre : intervention Ado Conso au lycée Jean-Paul II de Denain. Près de 80 lycéens ont été sensibilisés.

▶ Participation à des salons et des forums

- 4 juin : stand de sensibilisation au tri des déchets, à l'éco-consommation et au gaspillage au forum de la Récup' à Raismes
- 10 novembre : stand sur l'éco-consommation et le gaspillage alimentaire aux Naturiades à Caudry
- 18 septembre : stand sur les toxiques et les perturbateurs endocriniens aux Escapades de Bellaing
- 19 novembre : stand éco-consommation et gaspillage alimentaire lors du Village de la Récup' et de la Maison Économe organisé par la CC Coeur d'Ostrevent à Ecaillon.

La collecte

Depuis le 1er juillet, La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, soit près de 224 000 habitants sur 92 communes, ont transféré leur compétence collecte des déchets ménagers au SIAVED. Le 1er janvier 2017, le service collecte sera pleinement géré par le syndicat.

Les collectes sont organisées en porte-à-porte ou en apport volontaire par les collectivités adhérentes. Cela concerne :
- les emballages, les Papiers Journaux Revues Magazines (PJRM), le verre.
- la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- les encombrants.

La reprise de la compétence collecte

Un transfert de compétence en plusieurs étapes

La CA Porte du Hainaut et la CC Caudrésis-Catésis ont transféré leur compétence Collecte au SIAVED à compter du 1er **juillet 2016**. Pour des raisons d'organisation et de clôture d'exercice, la gestion opérationnelle de la compétence a été conservée par chaque collectivité jusqu'au **31 décembre 2016**.

À ce titre, une convention de gestion a été signée par chaque partie afin de définir les conditions afférentes à cette gestion.

La reprise opérationnelle de la compétence par le SIAVED s'est organisée progressivement à compter du 1er **septembre 2016**, avec le recrutement d'une Responsable Collecte.

La création du Point Info Déchets

Afin de répondre aux questions affiliées à cette nouvelle compétence Collecte, le SIAVED a créé un Point Info Déchets. Pour cela, 3 agents ont été formés au sein du service Point Info Déchets de La CA Porte du Hainaut pendant 2 mois. À la suite de cette formation, un transfert de matériel depuis la CAPH vers le SIAVED a eu lieu, avec une arrivée des agents mi-décembre.

Le transfert des marchés liés à la collecte

Des avenants de transfert des marchés vers le SIAVED ont été signés avec les prestataires.

Marché	Organisme	Échéance
Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés	CAPH	30/06/2017
	7 communes de l'ex CCRVS ***	31/12/2018
	CCCC	31/12/2017
Collecte des encombrants	CAPH	31/12/2019
	CCCC	31/12/2017
Collecte des cartons des commerçants	CAPH	31/12/2019
Location et collecte des cloches à verre	CAPH	31/12/2019
Fourniture, pose, entretien des PAVE*	CAPH	30/10/2016
Achat de sacs plastiques pour la collecte sélective	CAPH**	28/02/2017

* points d'apport volontaire enterrés ** ville de Saint-Amand-les-Eaux *** Arrondinor

Les tonnages de la collecte en porte-à-porte

▶ Déchets issus de la collecte en porte-à-porte sur le territoire de La CA Porte du Hainaut

Collecte	Tonnages 2016 *	Ratio par an et par hab. (kg)
Ordures Ménagères	45 419	287,15
Propres et secs	10 016	63,32
Verre	5 751	36,36
Encombrants	2 045	12,93
TOTAL	63 231	399,76

Nombre d'habitants : 158 170

▶ Déchets issus de la collecte en porte-à-porte sur le territoire de La CC Caudrésis-Catésis

Collecte	Tonnages 2016 **	Ratio par an et par hab. (kg)
Ordures Ménagères	17 969	274,09
Propres et secs	3 689	56,27
Verre	2 872	43,81
Encombrants	849	12,95
TOTAL	25 379	387,12

Nombre d'habitants : 65 559

* Données 2016 fournies par la CAPH

** Données 2016 fournies par la CCCC

Le kiosque : un nouveau mode de collecte des emballages en verre

Avec notre gestion actuelle des emballages en verre, seulement **7 bouteilles sur 10 sont recyclées.** Les autres terminent dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ou sur le bord des routes et des champs. Cette gestion coûte cher et son efficacité pourrait être améliorée. C'est pourquoi, le SIAVED a décidé d'initier une nouvelle façon de collecter les emballages en verre sur son territoire avec le kiosque à verre.

▶ Le kiosque à verre : une solution économique et écologique

Installé sur le parking du magasin Carrefour de la ville de Denain depuis juin 2016, le kiosque à verre collecte les divers emballages en verre déposés par les citoyens (bouteilles, bocaux, pots de yaourts en verre,... vidés, propres et sans bouchon). Ces emballages sont alors séparés en deux catégories :

- le verre lavable et réutilisable, qui sera trié, lavé et prêt pour un nouvel embouteillage.
- le verre à usage unique, qui sera fondu pour produire de nouveaux emballages.

▶ Redonner de la valeur aux emballages et du pouvoir d'achat aux consommateurs

Le citoyen récupère de 1 à 5 cts d'euros par emballage en verre accepté par la machine. À la fin de son dépôt, le consommateur récupère un bon d'achat valable dans le magasin partenaire de l'opération : Carrefour Denain.

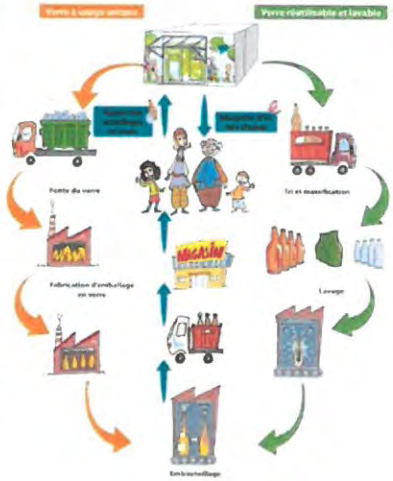

▶ Des résultats encourageants à Denain

Les premières estimations du kiosque à verre installé sur Denain depuis le 6 juin 2016 (données au 31 décembre 2016) sont encourageantes :

- plus de **303 000 emballages en verre** ont déjà été collectés (bouteilles et bocaux), soit **84 tonnes**
- la fréquentation actuelle est de **2 900 bouteilles par jour** soit **290 bouteilles par heure**
- le taux actuel d'utilisation de la machine est de 27 %
- 2% des bouteilles recueillies partent en brasserie pour être réutilisées, les 98% restantes sont dirigées en verrerie. À terme, 10 % des emballages partiront en brasserie.

L'ADEME accompagne le SIAVED sur ce projet depuis le début et a apporté le financement de ce premier kiosque dans le cadre de nos opérations de prévention.

Les déchèteries

Le Syndicat met à la disposition des habitants de ses trois collectivités adhérentes un réseau de 18 déchèteries.

Le fonctionnement des déchèteries

Les déchèteries sont des espaces clos et gardiennés qui permettent aux habitants de déposer les déchets ne pouvant être collectés en porte-à-porte, en raison de leur nature, poids, volume. Elles sont donc spécialement aménagées pour accueillir les déchets et les trier selon leur nature dans des bennes ou locaux adaptés. Les déchets sont ensuite acheminés vers les bonnes filières de traitement ou de valorisation.

Un réseau de 18 déchèteries

Le SIAVED a cette volonté forte de tisser un véritable maillage afin que chaque foyer puisse bénéficier d'un service de gestion des déchets de proximité et de qualité. Pour cela, les déchèteries répondent à plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins quotidiens du public
- supprimer les dépôts sauvages
- favoriser le recyclage et la valorisation
- respecter le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), encore en vigueur dans l'attente du Plan Régional de Gestion des Déchets Ménagers (PRGDM).

La gestion des déchèteries

Le SIAVED exploite en régie l'ensemble des déchèteries. Suite à un contrat d'exploitation avec la société Suez-Malaquin, la déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux est mise à disposition du SIAVED.

Les déchets autorisés

La liste des déchets autorisés figure dans le règlement intérieur et est consultable en ligne sur www.siaved.fr .

Les faits marquants

L'ancement du Pass'Déchets

Le SIAVED a lancé durant l'année 2016 une réflexion sur le remplacement de la carte d'accès en déchèterie papier par une électronique.

Cette dernière a pour objectifs de faciliter le mode d'accès en déchèterie et d'améliorer le service à la population, d'identifier les types de déchets apportés en déchèterie, de simplifier les démarches administratives pour les professionnels et de libérer les agents pour des tâches d'aide à la personne.

En novembre 2016, de nombreux travaux ont été lancés sur l'ensemble des déchèteries (mise en place de bornes, fourniture de boîtiers PDA,...).

Convention entre le SIAVED et la CAVM pour permettre aux habitants de Prouvy, de Rouvignies et d'Escautpont l'accès à certaines déchèteries

Valenciennes Métropole et le SIAVED ont signé une convention autorisant dès le 1er janvier 2016 aux habitants de Prouvy et de Rouvignies (CAVM) d'accéder à la déchèterie de Hérin, tout en permettant aux habitants d'Escautpont (SIAVED) de continuer à accéder aux déchèteries de la CAVM.

Travaux d'amélioration de la déchèterie de Caudry

Fin mars 2016, la déchèterie de Caudry a fermé ses portes pour des travaux de modernisation. L'îlot central a été retiré pour améliorer la circulation sur le quai, amenant à prolonger le réseau d'assainissement. Ce dernier permet depuis son installation d'améliorer la collecte, le transport et la rétention des eaux pluviales, et de procéder à leur traitement avant rejet dans le réseau public.

Une future déchèterie à Walincourt-Selvigny

Le SIAVED a décidé de construire une nouvelle déchèterie en remplacement de l'ancienne à Walincourt-Selvigny, fermée en 2015 pour raisons de sécurité. Des terrains ont été proposés par la CC Caudrésis-Catésis. Une étude de faisabilité a été lancée au 2nd semestre 2016.

		Particuliers	Professionnels*	Associations	Collectivités
Accès	Jours	6 jours sur 7	5 jours sur 7		
		lundi au dimanche	du lundi au vendredi		
	Conditions	carte d'accès ou justificatif de domicile avec carte grise	autorisation délivrée par le SIAVED		
	Quantité max.	3m³ en semaine et 1m³ le week-end	3m³	1m³	3m³
Quantité par déchet	gravats	1m³/jour		1 m³/jour	1 m³/jour
	amiante-ciment	1/4 m³/jour (5 tôles)	Interdit		1/4m³/jour (5 tôles)
	DMS	5 kg/jour	20 kg/jour	5kg/jour	
	pneus déjantés	5 unités/jour			
	déchets verts et tout-venant		3m³	3m³/jour	3m³/jour

*Tout les artisans [illegible]

Les professionnels et artisans, quant à eux, doivent s'acquitter d'une redevance fixée par délibération. L'entrepreneur devra régler les sommes dues à réception d'un titre de recettes avec une facturation minimum de 1m³ par déchet :
- Gravats sans amiante : 25 € TTC/m³
- Déchets encombrants : 25 € TTC/m³
- Déchets verts : 25 € TTC/m³

La réglementation

Chaque décheterie est soumise à la réglementation relative aux installations classées. De ce fait, toute personne accédant à l'intérieur de l'enceinte et violant les dispositions du règlement intérieur engage sa responsabilité.

Les consignes de sécurité

Sur le site de la déchèterie, les usagers sont invités à rouler au pas avec leur véhicule et à respecter la signalisation routière.

Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à se déplacer sur le site et doivent rester à l'intérieur du véhicule.

Les usagers doivent effectuer eux-mêmes le tri, la séparation et le déchargement de leurs déchets. Ils peuvent solliciter l'aide des agents d'exploitation lorsqu'ils rencontrent des difficultés à déposer un objet du fait de son volume ou de son poids.

Les missions d'un agent de déchèterie

Ses missions :
- accueille, informe, conseille et oriente les utilisateurs
- réceptionne les déchets et vérifie leur bonne affectation dans les contenants
- assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchèterie
- gère et suit les enlèvements et rotations des bennes
- nettoie et entretient les sites et leurs équipements
- surveille et protège les sites.

LA LOCALISATION, TERRITOIRE PAR TERRITOIRE

Sur la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Sur la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Sur la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

La valorisation matière, le recyclage et le réemploi

81 369,26 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries. Le schéma ci-dessous montre que les particuliers déposent principalement en déchèterie des gravats, des déchets verts, des encombrants et du bois.

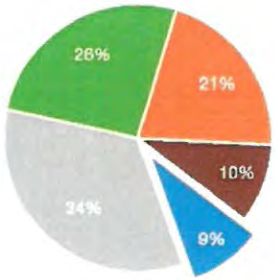

- Gravats
- Bois
- Déchets verts
- Autres types de déchets
- Encombrants

Autres types de déchets

Ferrailles : 2 %	Pneus : < 1 %
DEEE : 2 %	Cartouches d'encre : < 1 %
Papiers / cartons : 1 %	Huiles minérales : < 1 %
Mobilier : 1 %	Huiles végétales : < 1 %
DDS : 1 %	Piles : < 1 %
Amiante : 1 %	Lampes et néons : < 1 %
Textiles : < 1 %	Radiographies : < 1 %

Le tableau ci-contre détaille, selon le type de déchet, leur valorisation matière ainsi que les prestataires affiliés pour l'année 2016. Il tient compte des éco-organismes.

Type de déchet	
Gravats 27 596,02 t	
Déchets verts 21 392,63 t	
Huiles végétales 10,64 t	
Huiles minérales 7,29*	100 % valorisé
Pneus 147,67 t	
Textiles 186,84 t	
Mobilier 951,42 t	
Papiers / cartons 1 463,65 t	
Ferrailles 1 692,78 t	100 % recyclé
Piles 6,34 t	
DDS 430,41 t	
Bois 7 807,96 t	80 % recyclé (
Encombrants 17 161,56 t	2 80 %
DEEE 1 732,64 t	118 164
Lampes et néons 3,72 t	
Cartouches d'encre 11,64 t	Cart
Radiographies 0,76 t	Granulés pour l'inc
Amiante 764,52 t	

*ne prend pas en compte les tonnages récupérés par CHIMIREC, car non communiqués

Valorisation des matériaux	Lieu de traitement
Agrégats pour travaux publics	Suez RV Nord-Est / Suez Malaquin
Compost (valorisation agricole)	Suez RV Lourches / TVD / Hainaut Recyclage plateforme de compostage
Bio carburant	Gecco
Combustibles	CHIMIREC**
Terrains de jeu, revêtement routier, rechapage	Suez RV Lourches / Suez Malaquin
Réemploi, isolant, pièces de tissu pour voitures	Le Relais (agréé par Éco - TLC)
Réemploi	Éco-Mobilier
Papier / carton	Suez RV Lourches TVD / Hainaut Recyclage
Outils ou fabrication de pièces moteur	Suez RV Lourches / Suez Malaquin
Goutlière, couverts, toitures, robinetterie ...	Corepile
Valorisation énergétique	Saninord / Éco-DDS
combustible, bois aggloméré, palettes, meubles); 20 % valorisation énergétique	Suez Malaquin / Suez RV Lourches Depreux / Hainaut Recyclage
) % recyclé (palettes, combustibles); valorisation énergétique et enfouissement	Suez RV Nord-Est / Suez RV Lourches / TVD / Hainaut Recyclage
1280 t recyclées et en réemploi; t en valorisation matière et énergétique; t éliminées en installations spécialisées	Éco-systèmes
Lampes ...	RECYLUM
ouches d'encre, valorisation énergétique	LVL
lustrie pétrolière, trame de vêtements de ski, jouets...	Rhones-Alpes Argent
Enfouissement	Suez RV Nord-Est

** fin du contrat en décembre 2016, remplacement par Cilco

LES COÛTS DES DÉCHÈTERIES

Adhérents	Déchèteries	Tonnages sans éco-organismes	Coût total	COÛT / TONNE
CAPH	Denain	6 446,99	473 847,66	73,50
	Douchy-les-Mines	8 882,72	545 614,56	61,42
	Hérin	4 026,30	375 574,52	93,26
	Mortagne-du-Nord	3 495,98	323 308,61	92,48
	Neuville-sur-Escaut	5 787,17	431 410,04	74,55
	Saint-Amand-les-Eaux	8 520,96	608 594,37	71,42
	TOTAL	37 160,12	2 758 349,76	74,23
CCCO	Aniche	6 100,26	476 413,82	75,10
	Erre	6 621,94	476 545,54	71,96
	Pecquencourt*	2 045,78	212 814,05	104,03
	Rieulay	5 108,36	486 545,11	95,24
	TOTAL	19 876,34	1 652 318,52	83,13
CCCC	Beauvois-en-Cambrésis	2 737,24	258 935,13	94,60
	Béthencourt	614,24	64 223,81	104,56
	Cattenières	619,04	60 389,02	97,55
	Caudry	7 881,85	518 005,12	65,72
	Clary	1 623,80	109 511,53	67,44
	Le Cateau-Cambrésis	3 487,34	326 451,61	93,61
	Maretz	456,10	65 634,31	143,90
	Saint-Aubert	3 814,17	321 719,80	84,35
	TOTAL	21 233,78	1 724 870,33	81,23
	TOTAL	78 270,24	6 135 538,61	78,39

* Pecquencourt : ouverture le 29 mars 2016

Tonnages annuels en déchèteries en tonnes

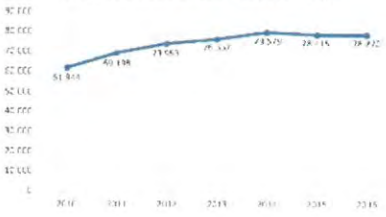

Ratio collecté en déchèteries par habitant en kg

LES RECETTES DES DÉCHÈTERIES

▶ Les recettes des artisans par déchèteries

Adhérents	Déchèteries	Nombre de passages *				Quantités reçues (m³)	Recettes (€)
		2013	2014	2015	2016	2016	2016
CAPH	Denain	27	51	49	42	67	1 675 €
	Douchy-les-Mines	165	294	224	109	164	4 100 €
	Hérin	-	-	12	15	20	500 €
	Mortagne-du-Nord	41	14	11	8	12	300 €
	Neuville-sur-Escaut	85	35	92	81	128	3 200 €
	TOTAL	318	394	388	255	391	9 775 €
CCCO	Aniche	94	53	30	51	65,5	1 637 €
	Erre	81	53	57	96	118,5	2 962,50 €
	Pecquencourt **	-	-	-	13	15	375 €
	Rieulay	57	50	12	79	91,5	2 287,50 €
	TOTAL	232	156	99	239	290,5	7 262 €
CCCC	Beauvois-en-Cambrésis	91	65	30	67	113	2 825 €
	Béthencourt	-	-	-	-	-	-
	Cattenieres	-	-	-	-	-	-
	Caudry	158	147	224	267	382	9 550 €
	Clary	-	-	1	4	5	125 €
	Le Cateau-Cambrésis	107	62	33	39	50	1 250 €
	Maretz	-	-	-	-	-	-
	Saint-Aubert	67	64	30	46	58	1 450 €
	TOTAL	423	338	318	423	608	15 200 €
	TOTAL	973	888	805	917	1 289,5	32 237 €

* Un artisan peut faire plusieurs passages dans plusieurs déchèteries ** Ouverture le 29/03/2016

Évolution annuelle des recettes des artisans en euros (€)

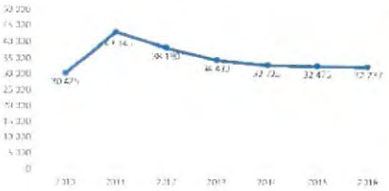

▶ Autres recettes liées à l'exploitation des déchèteries

Gisements	Tonnages	Recettes (€)
Ferraille	1 692,78	181 306
Cartons	1 463,65	66 519
TOTAL	3 156,43	247 825

LES ÉCO-ORGANISMES PARTENAIRES ET ORGANISMES DE VALORISATION

Pour certaines filières (D3E, ampoules, piles, DDS,...), le SIAVED collabore avec différents éco-organismes et organismes de valorisation qui soutiennent et accompagnent le traitement, le recyclage des matières ainsi que les actions de communication à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'appliquant aux émetteurs.

▶ Tonnages collectés en déchèteries

Adhérents	Déchèteries	Tonnages collectés par les éco-org				
		Éco-système (D3E)	Corepile (piles)	Le Relais (textiles)	Chimirec* (huiles minérales)	Eco-Mobilier (meubles)
CAPH	Denain	123,29	0,37	15,48	NC	208,78
	Douchy	144,07	0,28	19,65	NC	246,20
	Herin	80,39	0,26	7,77	NC	-
	Mortagne	58,8	0,51	6,28	NC	
	Neuville	95,19	0,48	6,3	NC	19,90
	Saint Amand	205,35	-	28,75	NC	-
CCCO	Aniche	114,52	0,56	10,68	NC	-
	Erre	155,37	0,81	18,26	NC	237,90
	Pecquencourt	3,87		2,75	NC	
	Rieulay	135,61	0,62	14,18	NC	12,02
CCCC	Beauvois	65,38	0,23	3,09	NC	-
	Béthencourt	-	-	1,26	NC	-
	Cattenières			2,07	NC	
	Caudry	203,93	0,81	9,81	NC	226,62
	Clary			1,21	NC	
	Le Cateau	90,38	0,29	2,99	NC	-
	Maretz	-	-	0,91	NC	-
	St Aubert	83,44	1,11	5,75	NC	-
	TOTAL	1 559,57	6,34	157,18	non communiqué par chimirec	951,42

*Décembre 2016 : fin de contrat avec Chimirec et nouvelle convention signée avec Diloc

**Décembre 2016 : fin de contrat avec Rhones Alpes Argent et nouvelle convention signée avec Recyc-M

▶ Soutien des éco-organismes

Éco-organisme	Type de soutien	Montant total du soutien (€)
Éco-systèmes (D3E)	Forfait montant / trimestre / point de collecte + montant / tonne collectée	92 655
Éco-mobilier (meubles)	% sur chaque tonne collectée (bois : 33%, ferraille et tout venant : 11%) env 60 €/tonne valorisée et 5 €/tonne enfouie	384 524
Éco-DDS (DDS)	Forfait : montant /an /déchèterie	18 876
Chimirec (huiles noires)	-	4 046

...anismes et les organismes de valorisation (en tonnes)						
Éco-DDS (DDS)	Aliapur (pneus)	Recylum (lampes et néons)	Rhone-Alpes Argent** (radiographies)	Gecco (huiles de frites)	LVL (cartouches d'encre)	TOTAL
27,75	11,45	0,38	-	0,58	1,27	266,05
14,76	13,88	0,28	0,11	0,80	-	440,01
23,35	3,18	0,11	-	0,82	-	35,49
15,41	4,91	0,36	-	0,96	2,85	31,29
23,80	6,55	0,09	0,11	0,37	-	152,78
44,40	-	0,61	-	-	3,76	77,52
24,04	7,99	0,34	0,11	1,27	0,53	160,04
29,51	8,76	0,40	-	1,17	1,39	453,57
0,45	-	0	-	-	-	7,07
27,09	7,84	0,12	-	1,09	1,74	200,31
9,06	4,63	0,14	-	0,44	-	82,96
-	-	-	-	-	-	1,26
-	-	0	-	-	-	2,07
26,01	19,41	0,44	0,22	0,98	0,30	488,51
-	-	0	-	-	-	1,205
15,59	6,51	0,19	0,10	0,24	-	116,30
-	-		-	-	-	0,91
14,22	8,24	0,27	0,11	0,72	-	113,86
295,43	103,35	3,72	0,76	9,44	11,84	3099,03

Eco-systèmes est un organisme à but non lucratif agréé pour la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques usagés.

Corepile est un éco-organisme sous agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et petites batteries en France.

Le Relais est une société coopérative et participative à but socio-économique dédiée à la collecte, le réemploi et le recyclage du textile et de la petite maroquinerie.

Chimirec est un groupe familial français créé en 1957, spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets dangereux et non dangereux.

Éco-mobilier est un éco-organisme de la filière du meuble. Sa mission : collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une seconde vie en le recyclant.

Eco-DDS est un organisme dédié aux déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants....).

Aliapur, filière de référence dans la valorisation des pneus usagés est une société anonyme dont la mission est de garantir l'avenir du pneu usagé de sa collecte à sa valorisation.

Recylum est un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées.

Rhone-Alpes Argent collecte dans les déchèteries du SIAVED les radiographies obsolètes (argentiques et numériques).

Gecco est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui collecte et met en œuvre une filière locale de valorisation des huiles alimentaires.

LVL collecte les cartouches d'encre vides d'imprimantes et copieurs afin de favoriser leur réemploi.

Le traitement des déchets

Le SIAVED assure l'intégralité du traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 113 communes de son territoire par :
- **la valorisation matière** des emballages ménagers (emballages en carton, verre, plastique, aluminium et acier,...), des déchets issus des déchèteries,...
- **la valorisation organique** par le compostage des déchets verts
- **la valorisation énergétique** par incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers
- **la mise en ISDND** des déchets ultimes (gravats, encombrants non valorisés, refus de tri,...)

Le fonctionnement général de l'installation

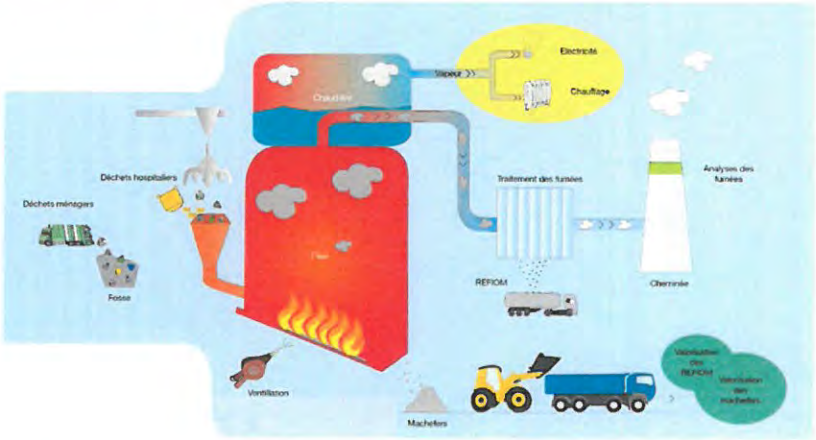

Le Centre de Valorisation Énergétique

Construit en 1977 et transformé en 2005, le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) situé sur la commune de Douchy-les-Mines est la propriété du SIAVED. Cette installation valorise les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Rappel synthétique du fonctionnement du CVE

Les Ordures Ménagères et les DASRI acheminés à l'usine sont déchargés dans la fosse du hall de réception. Ils sont ensuite incinérés dans les deux fours à grilles du CVE.

Jusqu'à 88 000 tonnes peuvent être incinérées par an. Pour assurer une parfaite combustion, la température des gaz est maintenue à un minimum de 850°C. Le traitement des fumées est réalisé par des réactifs et un système de filtration (filtres à manche). Ces particules solides appelées REFIOM sont traitées et utilisées comme matériaux d'étaiement dans les mines de sel en Allemagne.

Quant aux résidus issus de l'incinération, appelés mâchefers, ces derniers sont maturés sur la plateforme de valorisation de la société Suez RV (ex-Recydem) à Lourches pour être ensuite utilisés en remblais routiers.

L'énergie issue des déchets incinérés est utilisée pour produire de la vapeur d'eau. Elle est soit injectée dans la turbine du Groupe Turbo-Alternateur (GTA) pour produire de l'électricité revendue à EDF, soit envoyée dans des échangeurs thermiques pour alimenter le Réseau de Chaleur Urbain (RCU).

Les chiffres clés

Capacité d'incinération : 88 000 tonnes dont 10 % (8 800 tonnes) de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI).
Tonnage incinéré : 88 569 tonnes
Production de chaleur : 226 822 tonnes de vapeur
Production d'électricité : 34 627 MWh

▶ L'incinération des déchets

En 2016, **88 569 tonnes** ont été acheminées à l'usine. L'arrêt technique programmé de fin avril et début mai aura été plus long et plus impactant que prévu (notamment pour la révision majeure du Groupe Turbo-Alternateur et les travaux de modernisation de la chaîne de traitement des DASRI).

73 677 tonnes* ont été produites par les habitants du SIAVED, soit **248,44 kg/hab./an.** Cela concerne les Ordures Ménagères de la CA Porte du Hainaut, de la CC Caudrésis-Catésis et de la CC Coeur d'Ostrevent incinérées à Douchy-les-Mines et à Saint-Saulve.

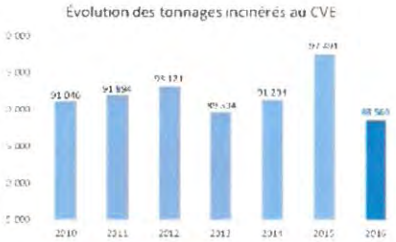

Incinération des déchets	Tonnages 2016	Évolution 2015/2016
OM issus de la CAPH*	33 873	- 11,43%
OM issus de la CCCO*	15 120	- 0,20%
OM issus de la 4C*	15 253	- 13,74%
OM issus de la SYMEVAD	1 657	- 47,4%
APPORTEURS PRIVÉS	4 616	+ 68,04%
ECOVALOR POUR SMAV	122	- 57,37%
Ordures Ménagères (OM) incinérées	70 641	- 8,57%
DASRI	4 219	- 12,39%
Refus Collecte Sélective (DICS)*	3 576	+ 36,61%
Refus encombrants déchèteries + porte-à-porte (DICS-E)	8 797	- 27,07%
Déchets Entreprises Privées	1 336	+ 82,2%
Autres déchets incinérés	17 928	
TOTAL CVE de Douchy-les-Mines	88 569	- 9,15%
OM issues de la CAPH valorisées au CVE de Saint-Saulve (ECOVALOR)*	9 431	+ 27,72%

Les faits marquants

- Amélioration de la combustion dans le four de la ligne 2 par la mise en place de murs ventilés.
- Modernisation complète de la chaîne de traitement des DASRI.
- Renforcement des moyens de détection et de lutte incendie de l'ensemble du site (caméra infrarouge et canons à eaux, système d'extinction automatique par gaz inerte, trappes de désenfumage,...).
- Mise en place de nouveaux équipements de mesure des poussières et des débits de fumée (avec redondance).
- Remplacement de la production d'air comprimé par un nouveau compresseur à vitesse variable et à récupération d'énergie.
- Remplacement et renforcement des compteurs permettant la mesure de la performance énergétique du site.

* envoyé en traitement au 31/12/2017

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

La cogénération

Grâce à l'incinération des déchets non recyclables ou non compostables, le CVE produit de l'électricité depuis 2004 et alimente depuis 2014 un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) : on parle ainsi de cogénération.

▶ La production d'électricité

La chaleur issue de la combustion des déchets est récupérée et transformée en vapeur surchauffée puis envoyée dans un Groupe Turbo-Alternateur (GTA).

15% (5 198 MWh) de l'électricité produite par l'incinération des déchets est utilisée par le SIAVED en interne. Le reste, soit **85%** (29 429 MWh), est revendu à EDF. Pour 2016, **34 627 MWh** ont été produits (cf graphique ci-contre).

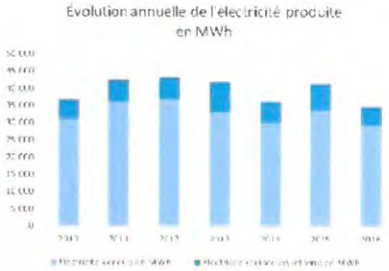

▶ La production de chaleur

La chaleur envoyée dans des échangeurs thermiques est redistribuée via le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) vers la ville de Douchy-les-Mines. En 2016, **17 428 MWh** ont été produits.

Les chiffres clés du réseau

- 2,6 km de réseau
- 20 sous-stations
- 1 485 logements fournis en chaleur
- 9 bâtiments publics reliés au réseau

Les indicateurs financiers

		Tonnages 2016 (t)	Coûts HT du marché (€)
PART FIXE			2 747 780
PART VARIABLE	CM	70 641	1 280 640
	DMB et DICS	13 709	261 632
	DASRI	4 219	212 338
	Bicarbonate	1 686	0*
	REFIOM/ Mâchefers	22 401	0*
	Coût d'exploitation général (hors investissement)		4 502 390
	OMR incinérés à Écovalor		783 877

	MWh vendus	Recettes (€)
Électricité	29 429	1 929 060
RCU	17 428	378 478
TOTAL	46 857	2 307 538

*Depuis le 1er janvier 2015, les prix d'exploitation du bicarbonate et des REFIOM sont à la charge de l'exploitant.

Le traitement et la valorisation matière

Les REFIOM

Les REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont issus :
- des cendres liées au dépoussiérage des fumées et des chaudières.
- de la neutralisation des gaz de l'incinérateur.

Ce sont des résidus toxiques qui après stabilisation sont utilisés en soutènement et remblais en mines de sel.

Sur le schéma ci-contre, on observe une baisse de la production des REFIOM en lien avec la diminution des tonnages incinérés sur le site par rapport à 2015.

Les mâchefers

Ces résidus non dangereux issus de l'incinération des Ordures Ménagères sont récupérés en sortie des fours et évacués par les extracteurs. Ils sont refroidis à l'eau avant d'être envoyés vers une plateforme de maturation extérieure. Après récupération des métaux ferreux et non ferreux, ils sont valorisés en techniques routières.

Tout comme les REFIOM, la baisse du tonnage est liée au tonnage de déchets incinérés par le CVE.

Les mesures de prévention environnementale : les prélèvements de dioxine

Les mesures en sortie de cheminée

Afin de respecter les normes, un ensemble de contrôles a été mis en place sur les fumées. Pour vérifier que les polluants ont été éliminés avant la sortie en cheminée, des analyses sont réalisées en continu et semi-continu (dioxines). Le SIAVED réalise également des mesures d'impact environnemental du CVE et des mesures ponctuelles à la cheminée (air ambiant, sol,...).

Comme le montre le graphique ci-contre, le CVE dispose d'un système de traitement performant qui épure les fumées émises dans l'atmosphère car l'ensemble des résultats est en dessous du seuil limite fixé à 100 picogrammes/m³ (pg/Nm³).

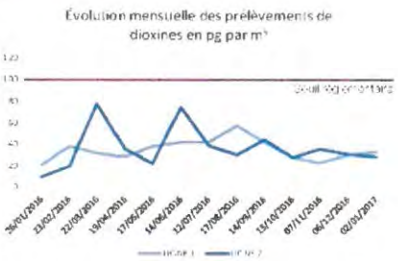

Les résultats des prélèvements sur les deux lignes du CVE

	26/01/2016	23/02/2016	22/03/2016	19/04/2016	17/05/2016	14/06/2016	12/07/2016	17/08/2016	14/09/2016	13/10/2016	07/11/2016	06/12/2016	02/01/2017
Ligne 1	21	38	32	29	38	42	42	56	42	28	23	30	33
Ligne 2	10	20	76	36	22	75	39	30	44	28	36	31	29

LA GESTION DES FLUX SÉLECTIFS : EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE

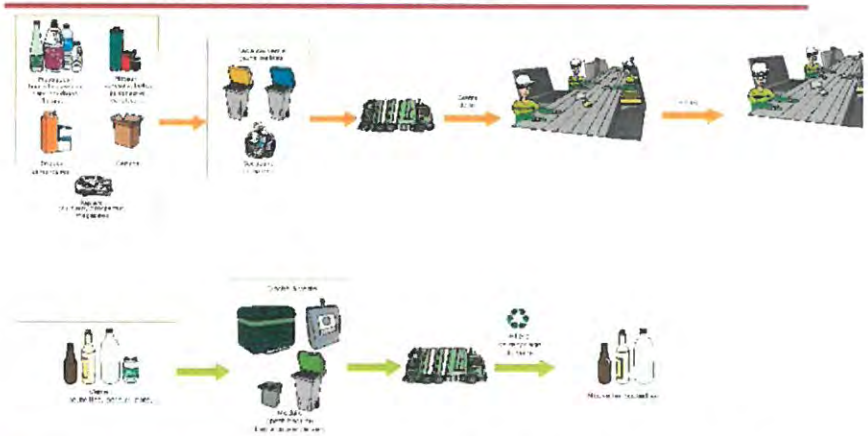

Fonctionnement d'un centre de tri

Après avoir été triés à la source par les habitants, les déchets recyclables sont acheminés vers un centre de tri : Malaquin-Suez à Saint-Amand-les-Eaux ou Suez-RV (ex-Recydem) à Lourches. Ils sont soumis à un premier contrôle visuel au cours duquel les chargements de collecte sélective comportant un taux trop important de produits non valorisables (refus de tri) sont déclassés et incinérés.

Les déchets valorisables sont convoyés vers la chaîne de tri automatisée composée des équipements suivants : un crible rotatif pour séparer les déchets en fonction de leur taille, un électroaimant pour enlever les emballages métalliques, un système de tri optique du plastique pour séparer PET clair, PET foncé et PEHD.

Une équipe de trieurs est chargée de finaliser la classification des emballages. Chaque catégorie de déchets est ensuite expédiée vers la filière de recyclage appropriée.

	Source	Traitement	Tonnages entrants 2016	Ratio par an et par habitant (kg)
Propres et secs (emballages, papiers et cartons)	CAPH	Tri et valorisation matière	10 016	63,32
	4C		3 699	58,27
	CCCO		4 256	58,48
	dont Refus de tri	Valorisation énergétique	3 589*	12,1
	TOTAL		17 961	**60,56**
Verre	CAPH	Tri et valorisation matière	5 751	36,36
	4C		2 872	43,61
	CCCO		3 226	44,30
	TOTAL		11 849	39,95
TOTAL			29 810	100,52

Coût du marché de traitement pour la collecte sélective : 3 120 124 €

* reçu pour traitement au 31/12/2017

LA SECONDE VIE DES DÉCHETS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

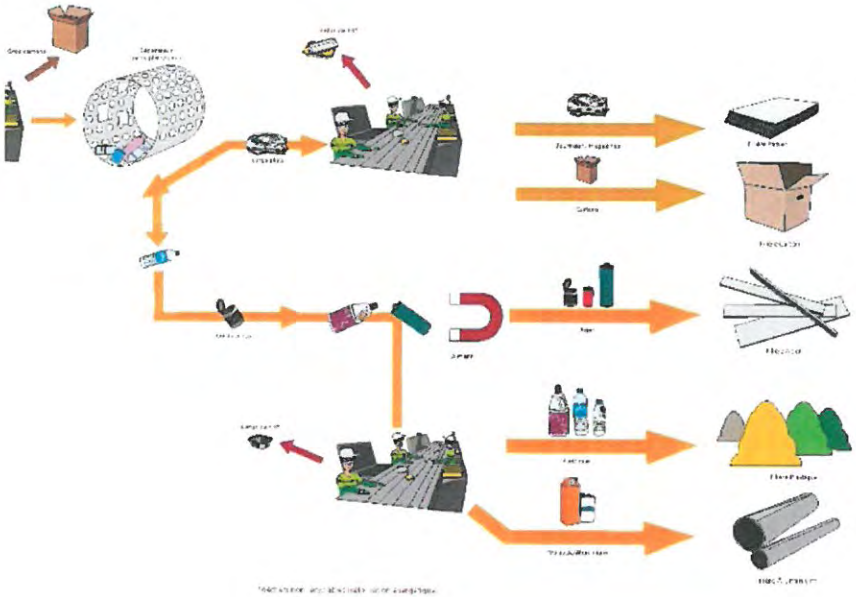

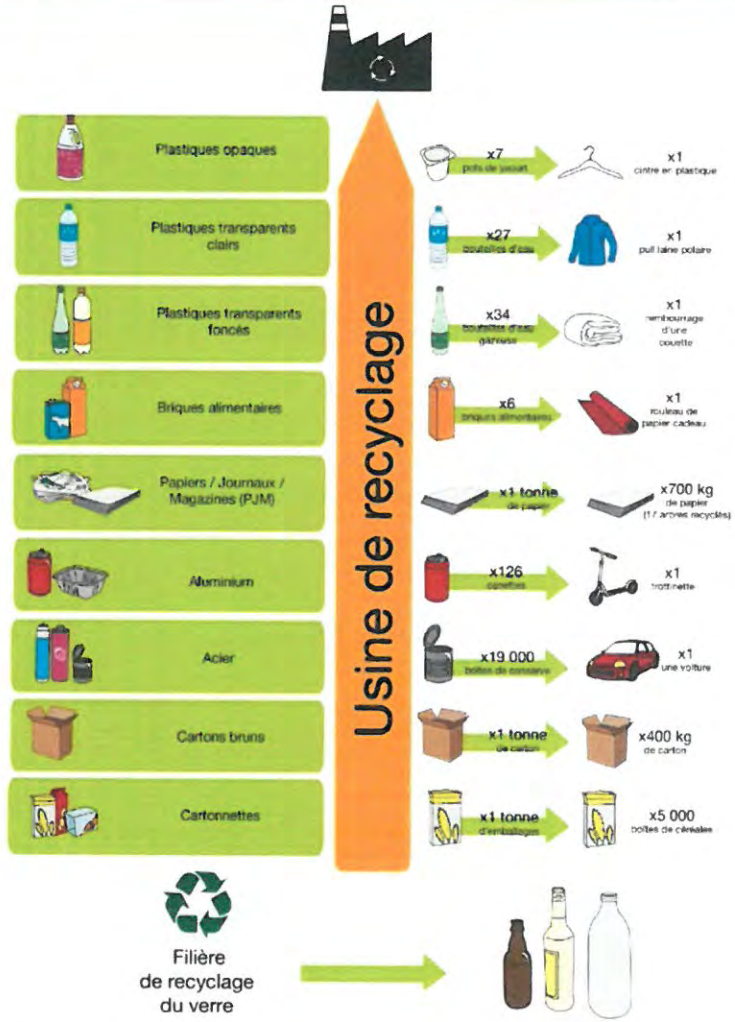

▶ Évolution des tonnages des déchets de la collecte sélective traités par le SIAVED

La gestion des encombrants et déchets verts

Les encombrants et les déchets verts sont collectés par les collectivités adhérentes. Ces dernières choisissent leur mode de collecte à savoir : en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

▶ Encombrants

Les habitants produisent des déchets qui ne peuvent pas être collectés lors des collectes traditionnelles. Ces objets trop volumineux ou trop lourds, s'ils ne peuvent pas être apportés en déchèterie peuvent alors être collectés en porte-à-porte d'après un calendrier pré-établi. Seuls certains déchets ne sont pas acceptés comme l'amiante, les DDS (aérosols, peintures,...), les D3E (appareils ménagers, outils électriques,...), les pneus ou encore les gravats.

▶ Déchets verts

Les déchets verts, une fois collectés, sont transformés en compost, qui sert d'amendement organique à l'agriculture, conformément aux normes NFU-44-051. Sur le territoire de la CC du Caudrésis-Catésis, la collecte des déchets verts ne s'effectue plus depuis plusieurs années. Par ailleurs, La CA de La Porte du Hainaut a arrêté en 2016 les quelques derniers point d'apports volontaires appelés « Espaces déchets verts »*. Seule la CC Cœur d'Ostrevent organise encore des collectes en porte-à-porte sur l'ensemble de ses communes.

▶ Tonnages des encombrants et déchets verts

	Source	Tonnages traités 2016	Ratio par an et par habitant (kg)
Encombrants	CAPH	2 045**	12,93
	4C	849	12,95
	CCCO	1 900	26,09
	TOTAL	4 794	16,16
Déchets verts	CAPH	315	1,99
	4C	0	0
	CCCO	6 869	94,31
	TOTAL	7 184	31,10
TOTAL		11 978	47,26

Le tableau et le schéma montrent bien une baisse significative des tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte. En revanche, nous retrouvons les tonnages manquants en déchèteries (21 392 tonnes en 2016 contre 19 990 tonnes en 2015).

Coût du marché de traitement pour les déchets verts : 196 426 €
Coût du marché de traitement pour les encombrants : 326 126 €

*étaient concernés : Escautpont, Haulchin-Thiant, La Sentinelle, Irith Saint Léger et Wallers.
**selon les chiffres des tonnages traités par le SIAVED

La mise en Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux

Les résidus d'incinération, les gravats, les encombrants non valorisés, rebuts de déchèteries, refus de tri de la collecte sélective,... sont stockés dans une Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND).

Pour traiter ces déchets utimes, le SIAVED fait appel à un centre privé de stockage situé à Lewarde. L'amiante est quant à elle dirigée vers l'ISDND de Hersin-Coupigny.

▶ Fonctionnement

Les déchets amenés en ISDND sont déversés dans des alvéoles étanches puis recouverts. Une fois qu'une alvéole est entièrement comblée, un système de récupération de méthane (CH_4) par décomposition des déchets organiques est mis en place. Le méthane est utilisé pour faire fonctionner une turbine à gaz qui produit de l'électricité revendue à EDF.

31,02 % des encombrants ne peuvent bénéficier de la valorisation énergétique ou de la valorisation matière : ils sont enfouis en ISDND.

▶ Réglementation

Ces centres sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Certifiés ISO 14001, ces sites appliquent des normes strictes qui garantissent la qualité environnementale de leur activité :
- respect des obligations réglementaires ;
- identification et maîtrise des risques technologiques et des pollutions accidentelles ;
- dispositif d'amélioration continue ;
- information, ...

▶ Les tonnages des déchets envoyés en enfouissement en 2016

Déchets	Tonnages 2016	Ratio par an/hab. (kg)	Coût du marché (€)
Encombrants en porte-à-porte	1 495	5,04	194 383
Encombrants en déchèteries	5 315	17,92	617 779
Ordures Ménagères (Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Banals)	8 980	38,28	670 769
TOTAL	15 790	53,24	1 482 931

La sensibilisation et l'information

Axe fort, la communication écrite ou de terrain est un aspect essentiel à la réussite d'une opération de gestion collective des déchets. Elle doit permettre d'informer et de sensibiliser divers publics comme les habitants, les partenaires, les élus,...

La communication écrite et les outils

Depuis le début d'année, le SIAVED a engagé une modernisation de sa communication. Cette réflexion est le fruit de plusieurs mois de travail qui a débuté avec la perspective du transfert de la compétence «collecte» et la reprise du service «prévention». Le diagnostic de la communication a révélé que bon nombre des outils étaient devenus obsolètes et que certains d'entre eux ne pouvaient techniquement être développés, notamment pour présenter les nouveaux services.

Ce diagnostic a également mis en exergue qu'il était nécessaire de définir une stratégie de communication avant même d'élaborer les nouveaux outils. Une stratégie bien pensée permet de positionner la communication au plus juste des besoins et attentes des usagers, des collectivités et partenaires diverses, de véhiculer une image et un message qui les touchent ; mais aussi de faire les bons choix en terme d'outils et de supports de communication afin d'éviter les dépenses superflues.

▶ Nouvelle charte graphique

Jusqu'à présent le SIAVED ne disposait pas de charte graphique. Seul le logo que nous retrouvons sur tous les documents existe mais sans référence pour l'utiliser correctement.

Le parti pris a été de conserver l'idée principale de celui-ci, de le moderniser et de lui apporter une identité forte. Cette charte traduit graphiquement tout l'univers et les valeurs du SIAVED. L'élément central de la charte graphique est le logo qui doit refléter l'image du SIAVED et de ses activités :
- l'environnement (les déchets, la valorisation matière, énergétique, organique) ;
- l'humain au coeur de l'activité (les élus, les techniciens, les partenaires,...).

Cette nouvelle identité graphique est dédiée sur l'ensemble des supports de communication réalisés par le SIAVED.

Avant 2016

En 2016

SIAVED
Producteur de Ressources

▶ Site Internet

Le site Internet est actuellement un important outil de communication sur le Web. Cet espace est mis à jour régulièrement, au fil de l'activité du Syndicat : changement d'horaires des déchèteries, informations sur les nouveaux projets,...

La création de contenus sur le site Internet www.siaved.fr permet de donner une visibilité sur la toile et de développer sa présence sur les médias sociaux.

Les parutions écrites

Le service communication du SIAVED réalise en interne 3 publications périodiques : le rapport annuel, la Lettre du SIAVED et le SIAVED Infos.

Rapport annuel d'activités

Recueil comportant de nombreuses informations techniques et financières, le rapport annuel du SIAVED est présenté chaque année en Comité Syndical. Ce rapport, édité en 600 exemplaires, tient compte des normes en vigueur de présentation pour dresser une photographie exhaustive des activités du Syndicat et présenter les principaux indicateurs.

Lettre du SIAVED

Ce document diffusé à l'ensemble des élus (Maires, Conseillers municipaux, Présidents d'intercommunalités, Conseillers communautaires, délégués du SIAVED) des 113 communes est édité à 3 700 exemplaires. La distribution est intégralement réalisée par le service communication du SIAVED. L'objectif est d'informer dans la plus grande transparence l'ensemble des élus sur l'actualité et les projets majeurs pilotés par les équipes du Syndicat. Ce document vient à l'appui des différentes informations transmises notamment à l'occasion des Comités Syndicaux.

SIAVED Infos

Le SIAVED Infos est édité à plus de 124 000 exemplaires et diffusé par un prestataire extérieur à l'ensemble des foyers et partenaires du SIAVED. Son objectif est d'informer les usagers de l'activité du SIAVED, des nouveautés relatives à la gestion des déchets (réduction, collecte, traitement des déchets), au fonctionnement de ses installations, et de les sensibiliser aux impacts environnementaux dans la gestion quotidienne de leurs déchets. Les sujets relatifs à la prévention des déchets, la modernisation des déchèteries et du CVE sont au coeur des sujets traités dans ces 4 pages. Cette année, aucune parution n'a été réalisée par le Syndicat.

Autre publication : calendriers de collecte 2017

Le service communication du SIAVED a édité pour la première année les calendriers de collecte pour les habitants de La CA Porte du Hainaut et la CC Caudrésis-Calésis. Cet outil informe sur l'ensemble des jours de collecte des bacs d'Ordures Ménagères, de tri sélectif, du verre,...

Relations presse

Le service communication a élaboré en milieu d'année une stratégie à destination des médias pour assurer au Syndicat et à l'action de ses élus une visibilité auprès du grand public.

Près d'une vingtaine d'articles allant de la brève au reportage de plus d'une page sont parus sur l'année.

Les manifestations marquantes de 2016

Les Bravos de l'Entreprise

Le SIAVED était partenaire du collège Villars de Denain dans le cadre des Bravos de l'Entreprise organisés par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). Les élèves de la 4ème SEGPA ont réalisé une maquette de la déchèterie afin d'en expliquer le fonctionnement. Ils ont présenté en juin 2016 leur projet devant les membres du jury qui leur ont décerné le Bravo de la Communication, mention spéciale.

Pour rappel, le partenariat des Bravos de l'Entreprise est une chance pour les élèves de 4ème, 3ème ou 2nde de découvrir une entreprise et ses métiers, de travailler en équipe sur la gestion d'un projet et de partager leurs découvertes.

La cérémonie des voeux 2016

Le jeudi 28 janvier 2016 se tenait la cérémonie des voeux du SIAVED à l'Imaginaire à Douchy-les-Mines. À cette occasion, une retrospective des événements de 2015 a été présentée. Les projets pour 2016 ont également été dévoilés par Charles Lemoine, Président du SIAVED.

Les rencontre territoriales TZDZG

Le service prévention a organisé 5 réunions d'information pour impliquer les élus et techniciens des communes dans la démarche TZDZG : Lewarde (8 novembre), Caudry (13 novembre), Douchy-les-Mines (25 novembre), Hornaing (5 décembre) et Lecelles (6 décembre).

Le Comité de Suivi du 24 novembre

Le SIAVED a mis en place en avril 1999 une instance consultative : le Comité de Suivi. Il accueille toutes les personnes soucieuses de leur environnement et de l'amélioration de leur cadre de vie. À l'origine organisé pour permettre aux associations locales de suivre l'évolution des travaux du CVE, la consultation des acteurs s'est étendue ensuite à la plateforme de compostage des déchets verts et fermentescibles ainsi qu'au Centre de Tri des Emballages Ménagers de Suez RV (ex-Recydem) à Lourches. Le Comité de Suivi s'est rassemblé le 24 novembre. Au programme : point sur le CVE (suivi de l'impact environnemental, des travaux et des projets), évolution de l'accès en déchèteries, transfert de la collecte et retour sur les activités de Suez RV.

Les commissions communication/prévention

Cette année se sont déroulées deux commissions « information, communication et prévention » au sein du SIAVED. La commission du 17 mars concernait principalement le plan de communication 2016 ainsi que le budget. La commission du 14 septembre était axée sur le suivi du programme d'action « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour les trois années.

Les indicateurs financiers et les marches publics

Le budget 2016

Pour une approche simplifiée et claire, les données reprennent les principales dépenses et recettes réelles de l'année 2016, qui ne tiennent pas compte des opérations d'amortissement, des flux entre les budgets,...

Principales dépenses en 2016

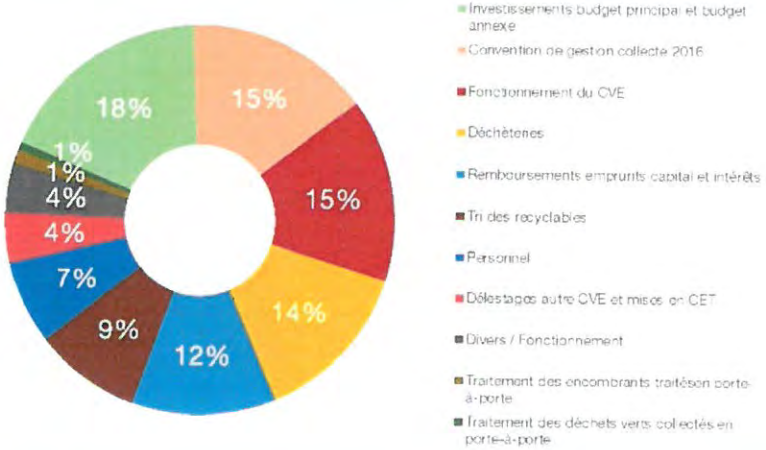

Dépenses	Montant total (€)
Investissements budget principal et budget annexe	6 320 421,39
Convention de gestion collecte 2016	5 362 000,00
Fonctionnement du CVE (y compris taxes foncières)	5 307 171,15
Déchèteries	4 773 663,36
Remboursement emprunts capital et intérêts	4 223 833,00
Tri des recyclables	3 090 575,26
Personnel	2 455 570,70
Délestages autre CVE et mises en CET	1 454 646,07
Divers / Fonctionnement	1 432 302,75
Traitement des encombrants collectés en porte-à-porte	401 646,32
Traitement des déchets verts collectés en porte-à-porte	205 677,44

Principales recettes en 2016

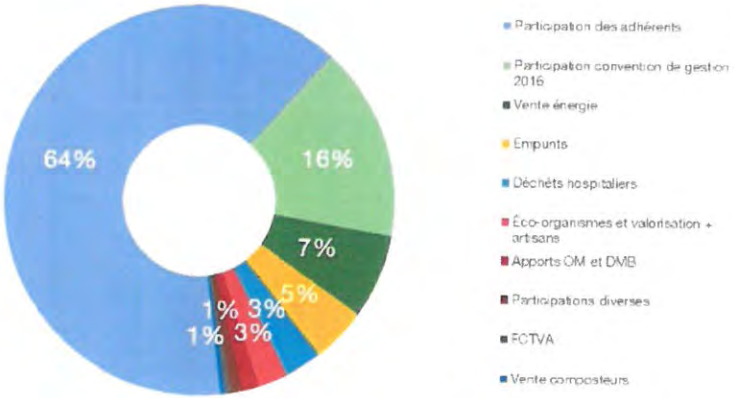

Focus sur la participation des adhérents

Depuis 2015, la participation des adhérents a diminué, avec cette année une baisse de 3%. Cela est le fruit d'une gestion rigoureuse.

Pour 2016, la participation par habitant s'élève à 71,08 € (contre 73,28 € en 2015 et 75,55 € en 2014).

Évolution de la participation des adhérents (en millions d'euros)

Recettes	Montant total (€)
Participation des adhérents	21 079 414,00
Participation convention de gestion 2016	5 362 000,00
Vente énergie	2 307 536,69
Emprunts	1 500 000,00
Déchets Hospitaliers	1 022 003,54
Éco-organismes et valorisation + artisans	835 989,66
Apports OM et DMB	446 655,02
Participations diverses	299 007,01
FCTVA (Fond de compensation pour la TVA)	169 349,82
Vente composteurs	112 346,60

Les marchés publics

Date d'attribution	OBJET	TITULAIRE	MONTANT € HT
13/01/2016	Mission pour le suivi de l'exploitation et du GER du CVE et d'assistance générale au SIAVED	CAP'ECOS	55 200,00
25/01/2016	Fourniture de caissons et de bennes amovibles pour la déchèterie de Pecquencourt	EUROBENNE	69 600,00
08/02/2016	Contrat d'entretien préventif et curatif des équipements hydrauliques du SIAVED	SOGEMA	
08/02/2016	Mission d'assistance technique pour la mise en place de compteurs énergétiques sur le CVE de Douchy-les-Mines	INGEVALOR	16 800,00
15/02/2016	Amélioration de la protection incendie du CVE – Lot n° 2	GMT	459 514,00
15/02/2016	Amélioration de la protection incendie du CVE – Lot n° 3	DESAUTEL	20 342,55
15/02/2014	Amélioration de la protection incendie du CVE – Lot n° 1	FUJI ELECTRIC	147 062,00
14/03/2016	Traitement du bois collecté dans les déchèteries de la zone « Ouest » du SIAVED – Année 2016	ASTRADEC-HAINAUT RECYCLAGE	
14/03/2016	Traitement du bois collecté dans les déchèteries de la zone «Centre» du SIAVED – Année 2016	ASTRADEC-HAINAUT RECYCLAGE	
29/03/2016	Mission d'assistance à Maître d'ouvrage pour la construction d'un siège administratif	BL OPTIM	69 300,00
12/04/2016	Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à Walincourt/Selvigny	VERDI Ingénierie	63 450,00
19/04/2016	Mission d'assistance portant sur le suivi financier de l'exécution du contrat d'exploitation du CVE de Douchy les Mines	BERIM	25 0000,00
25/04/2016	Mission d'accompagnement du SIAVED et de son exploitant pour l'augmentation de la capacité administrative de traitement du CVE de Douchy les Mines	KALLIES	49 300,00
28/04/2016	Transport-traitement et valorisation des déchets verts collectés sur le point d'apport de la commune de Trith St Léger	ASTRADEC-HAINAUT RECYCLAGE	
29/05/2016	Etat des lieux de la gestion de l'amiante dans les déchèteries du SIAVED	JPC PARTNER	6 400,00
02/06/2016	Marché d'entretien des réseaux EP et EU, des bacs de rétention, des stations de relevage, des cloches à huile et des récupérateur d'hydrocarbures	SANINORD	
24/06/2016	Marché de traitement des encombrants – lot n° 1 (St Amand)	MALAQUIN/RECYDEM	

24/06/2016	Marché de traitement des encombrants – lot n° 2 (Douchy)	ASTRADEC-HAINAUT RECYCLAGE	
24/06/2016	Marché de traitement des encombrants – lot n° 3 (Caudry)	SUEZ RV Nord Est	
24/06/2016	Construction d'un local de surveillance et d'un local DMS sur la déchèterie de Pecquencourt	POUGET	123 600,46
24/06/2016	Mise en place d'un contrôle d'acces dans les déchèteries du SIAVED	OEM TERMINALS STY-CX	192 995,00
08/07/2016	Fourniture et entretien des mobiliers métalliques et des bennes amovibles pour le secteur sud du SIAVED	SMIN	
08/07/2016	Fourniture et entretien des mobiliers métalliques et des bennes amovibles pour le secteur NORD du SIAVED	GFIM	
08/07/2016	Fourniture et entretien des barrières levantes	CITEOS	
18/07/2016	Acquisition de deux véhicules	PEUGEOT SODENA	32 729, 92
29/08/206	Fourniture et livraison de « bio-seaux » - LOT 1 (10 litres)	ECD	
29/08/2016	Fourniture et livraison de « bio-seaux » - LOT 1 (35 litres)	QUADRIA	
13/09/2016	Marché de travaux de renouvellement et d'entretien électrique des bâtiments du SIAVED	B.E.S.	
13/09/2016	Marché de fourniture et pose de la vidéosurveillance et d'une alarme anti-intrusion sur les déchèteries du SIAVED	B.E.S.	
23/09/2016	Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois	FABRIQUE DES GAVOTTES	
	Acquisition de quatre véhicules	PEUGEOT SODENA	63 745,44
12/10/2016	Contrat d'assistance à Maître d'Ouvrage pour la passation d'un accord cadre mono attributaire	ATC 59	4 500,00
15/10/2016	Transport des pneus collectés dans les déchèteries de la zone ouest du SIAVED	COVED	
02/11/2016	Mission d'Assistance à Maître d'ouvrage dans le cadre du dossier d'augmentation de capacité du CVE	CIDEME	9 500,00
17/11/2016	Implantation de panneaux indicateurs « déchèterie » sur le territoire du SIAVED	SIGNATURE	50 325,00
15/12/2016	Mise à disposition d'une déchèterie fixe dans le secteur de l'amandinois	MALAQUIN	
15/12/2016	Traitement du bois collecté dans les déchèteries de la zone « Ouest » du SIAVED – Année 2016	ASTRADEC-HAINAUT RECYCLAGE	
15/12/2016	Traitement du bois collecté dans les déchèteries de la zone «Centre » du SIAVED – Année 2016	ASTRADEC-HAINAUT RECYCLAGE	
22/12/2016	Assurances « Risques statutaires »	PILLIOT/AMSTRUST	32 743,00

A3P - Initié en 2010, le réseau A3P, piloté par l'ADEME, regroupe les animateurs de Plans et Programmes de Prévention des Déchets (PPP), de Programmes Locaux de Prévention (PLP) et les Territoires lauréats du Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG).

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Apport volontaire - Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés qui sont situés dans des lieux publics.

Centre de tri - Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Cogénération - Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective - Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compost - Matière fertilisante composée principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) - Usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) - Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) - Qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Ces déchets nécessitent un traitement adapté et ne peuvent, en aucun cas, être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

DEE ou DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchet - Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets Industriels Banals (DIB) - Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes - Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets "qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux" (loi du 13 juillet 1992).

Déchets ménagers - Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMB - Déchets Ménagers Banals.

Déchèterie - Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille les déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

DICS - Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.

ELA - Emballage de Liquide Alimentaire.

Encombrants - Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte-à-porte.

FCTVA - Fonds de Compensation pour la TVA.

Gravats - Débris de démolition

GTA - Groupe Turbo-Alternateur.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) - Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés ; anciennement CET (Centre d'Enfouissement Technique).

JRM - Journaux, Revues et Magazines.

Mâchefers - Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh) - Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

Ordures Ménagères (OM) - Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) - Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - Déchets restant après la collecte sélective.

PaP - Porte-à-porte.

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) - Programme ayant pour objectif la prévention des déchets, et mis en place par les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Polyéthylène haute densité (PEHD) - Utilisé notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, contenieurs, tuyaux, tubes, poubelles. ... Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

Polyéthylène Téréphtalate (PET) - Matière plastique principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres. De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

Recyclage - Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM - Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) - La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'inspire du principe du "pollueur-payeur". Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

SYMEVAD - Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets.

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) - Programme mis en place par le Ministère de l'Environnement, et dont fait partie le SIAVED, sur la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets.

Traitement - Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Traitement des déchets - Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
2bis route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES

N° Vert 0 800 775 537
Infos@siaved.fr

www.siaved.fr

Conception/Rédaction : service communication avec la participation de l'ensemble des services du SIAVED
Imprimé sur papier recyclé par Visuel Concept